

Ouvriers de Saint-François



Règle des Ouvriers de Saint-François d'Assise

1 Vivre en communion avec ceux qui sont exclus de la société.

Vivre avec : certains feront le choix de partager leur vie avec des personnes exclues par la société, au quotidien en habitant sur les mêmes lieux ou à proximité.

Faire avec : travailler au sein des projets de ces personnes en respectant qu'ils en sont les initiateurs et les porteurs .

1. Être des accompagnateurs là où la personne ne peut faire à cause de ses limites humaines.

2. Être simple au milieu de personnes simples, dans un esprit de pauvreté spirituelle et matérielle, selon le mode d'engagement de chacun-e et de service.

2 Être d'Église dans notre forme de vie.

Croyant au Dieu de Jésus-Christ, Ressuscité. Dans l'Église catholique, nous nous situons en tant que tel, à la suite de François d'Assise et de Claire.

Nous respectons dans notre témoignage le deux par deux pour travailler dans le « vivre » ou dans « le faire » en communion avec ceux qui sont exclus de notre société.

Notre parole se veut également active au sein d'un groupe (ouvriers de Saint-François), d'une famille (Franciscaine) d'une Église (Catholique) .

Respectant les différentes formes de vie (vivre et faire) . certains peuvent être mariés, d'autres célibataires, d'autres prêtres ou consacrés .

Par l'engagement à cet écrit, nous sommes garants de ce à quoi nous croyons.

Certains d'entre nous peuvent choisir un état de vie consacrée au sein du groupe des Ouvriers de Saint-François. Et plus tard, si reconnu en lien avec le ministre de Province Franciscaine du lieu. Cet engagement peut être définitif ou renouvelable .

La forme de vie consacrée des Ouvriers de Saint-François repose sur les vœux de chasteté d'obéissance et de pauvreté.

3. La prière ou vie spirituelle

Les Ouvriers de Saint-François vivent leur prière comme une respiration de leur vie de relation au Dieu de Jésus-Christ.

Nous voulons une prière simple, comme au temps de Saint-François par exemple : récitation du notre « Père » ou » prière du temps présent ».

Méditation et partage de la parole de Dieu, en lien avec nos engagements de vie.

Avoir le plus possible « l'esprit d'oraison » nourri par des temps de silence à chaque fois que cela reste possible.

Les Ouvriers de Saint-François doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour prier ensemble et accueillir d'autres personnes dans leur temps de prière.

Les lieux de prière, étant accessibles et ouverts à tous et en tout temps, doivent rester dans l'esprit dénué et simple.

En ce qui concerne le jeûne, il est favorable, mais à la disposition de chacun, selon les personnes et le lieu.

Les différentes formes de vie des Ouvriers de Saint-François

sont :

- célibataires
- couples
- prêtres, diacres
- état de vie consacrée

Tous vivent la même Règle, celle des Ouvriers de Saint-François et adoptent des Statuts particuliers selon leur forme de vie.

Saint-François favorisera l'accompagnement.

Forme de vie des laïcs des Ouvriers de Saint-François.

Les laïcs se réfèrent à la Règle et aux Statuts suivants :

1 Le travail : Que les laïcs dans la mesure du possible recherchent un travail dans des secteurs d'activité respectant la création et dont la finalité est réellement utile à l'humanité.

Là où servent les Ouvriers de Saint-François, ils seront attentifs à l'épanouissement des personnes qui sont autour d'eux .

2 L'argent : L'argent gagné sera utilisé d'abord à nourrir et entretenir les membres du foyer de façon raisonnable.

Après concertation un choix sera fait pour l'utilisation de l'argent restant au service du plus grand nombre.

3 Mode de vie : l'Ouvrier de Saint-François essaie de vivre la simplicité de l'habitat et du vêtement.

Il aura table ouverte pour tous ceux qui voudront partager un repas, un moment ...

L'habitat sera en harmonie avec l'accueil et permettra un lieu destiné à la prière et au silence .

Au bout d'une année les personnes laïcs s'engagent pour une durée de deux ans renouvelable.

Forme de vie des personnes consacrées 'Ouvriers de Saint-François

Ayant fait des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance celui et celle qui accepte cette forme de vie se référera à la Règle et aux Statuts suivants :

- 1** Ne rien posséder en propre directement ou indirectement car les outils de travail appartiennent aux Associations avec lesquelles nous travaillons et vivons.
- 2** En propre, chaque Ouvrier consacré, concernant les biens possédera une bible, un livre sur Claire et sur François « prière du temps présent, » pour tous les autres livres, les Ouvriers iront dans les bibliothèques existantes mises à leur disposition.
- 3** Les ressources : dans tous les cas où c'est favorable l'Ouvrier de Saint-François travaillera à mi-temps pour ne point faire porter aux autres le vœu de pauvreté.
- 4** L'argent: les Ouvriers consacrés de Saint-François n'auront pas de salaire plus élevé qu'un revenu minimum.
Au début du mois, ils s'acquitteront de leur dû là où ils sont et en fin de mois ils reverseront ce qui leur reste à un organisme ou à une personne de leur choix.
Pour les dons, chacun les reverse directement.
- 5** Le Vêtement : nous mettrons des vêtements simples sans rechercher le luxe et la variété, le vêtement ne sert que pour se couvrir.
- 6** Pour les consacrés venant d'autres Ordres ou diocèses observeront au mieux les Statuts des consacrés des Ouvriers de Saint-François, tout en tenant compte des propres Statuts de leur Ordre ou état.
- 7** Les vœux : les vœux concerneront les futurs consacrés Ouvriers de Saint-François.
Les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance seront privés dans un premier temps au sein du groupe.
Plus si reconnaissance, ils seront reçus par le Ministre Franciscain du lieu.
Les vœux peuvent être définitifs ou renouvelables tous les deux ans. Malgré cela, la Règle reste la même ainsi que les Statuts pour les uns et les autres.
Il concerne les hommes comme les femmes.
- 8** Pour les autres formes de vie, au bout d'une année de vie dans le groupe, les personnes s'engagent par promesse d'observer la Règle tous les deux ans renouvelables.